



EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

COMPIEGNE

pôle évènementiel "Le Tigre" - 2 rue Jean Mermoz (D935)
60280 Margny lès Compiègne

Samedi 23 et Dimanche 24 Septembre 2017

Avec attribution du
CACS de la SCC
et du CACIB de la FCI



Entrée des exposants : 8h à 9h30
Début des jugements : 9h30

Sortie :
à partir de 15h pour les chiens non classés
17h pour les chiens classés.

Exposition sans cages

Best in Show :

Babies, Puppies, Jeunes, Vétérans, Champion

- Concours Jeunes Présentateurs (inscriptions le jour de l'exposition au secrétariat - 10 €)
- Bar, restauration rapide et traditionnelle dans l'enceinte de l'exposition.

2 HALLS - RINGS A L'INTERIEUR

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017

2^e groupe
Dogue du Tibet, Saint Bernard, Cane Corso M. Basset
Pinscher, Schnauzer, Affenpinscher,
bouvier bernois, dogue allemand..... Mme Kelveri (CY)
Dobermann, Rottweiler, Léonberg Mme Lafay
Shar Pei, Dogue de Bordeaux Mme Desquartiers Diacquenod
Bulldog Anglais, dogue argentin Mme Bottussi
Reste du groupe M. Stefanescu (RO)

4^e groupe
Teckels M. Rousset

6^e groupe
Spéciale Basset Artésien Normand et Chien d'Artois M. Goubie
Bleus de Gascogne, Griffons Vendéens, Beagles,
Reste du groupe M. Rousset

7^e groupe
Reste du groupe M. Goubie

8^e Groupe
Labrador, Golden retriever, retriever à poil bouclé, retriever à poil plat,
Chesapeake, retriever de nouvelle écose M. Rousset
Reste du groupe Mme Epuras (RO)

Renseignements :

secrétariat ACTO - 06 89 14 16 00
sco@wanadoo.fr - Tél. 09 62 08 36 36

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017

1^{er} Groupe
Spéciale Berger Australien Mme Kelveri (CY)
Spéciale Berger blanc Suisse, Berger de Brie,
Berger de Beauce, Berger de Picardie M. Lasselin
Spéciale Schipperke, Berger Belge Mme Dugue
Shetland, Collie, Bearded, Berger Hollandais,
Chien loup de Saarloos, Schapendoes M. Mocqué
Reste du Groupe M. Karcher

3^e groupe
Spéciale Staffordshire Bull Terrier Mrs K Jackson (GB)
American Staffordshire Terrier,
Bull Terrier standard et mini Mme Epura (RO)
Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Scottish Terrier,
Skye Terrier, West Highland White Terrier, Fox Terrier,
et reste du groupe M. Stefanescu (RO)

5^e Groupe
Tout le groupe Mme Meyer

9^e Groupe
Spéciale Epagneul Tibétain, Lhasa Apso,
Shih Tzu, Terrier Tibétain Mme Round
Coton de Tuléar, Caniche,
Epagneul Japonais, Epagneul Péinois Mme Jauffret
Spéciale Petit chien russe, Epagneuls nains Continentaux,
Cavalier et King, Bouledogue Français, Reste du groupe Mme Bottussi

10^e Groupe
Tout le groupe Mme Desquartiers Diacquenod

ENGAGEMENTS PAPIER :
CLÔTURE LE 11 SEPTEMBRE
(date de réception)
(majoration du tarif le 28 août - le cachet de la
poste fait foi pour l'application du tarif réduit)



ENGAGEMENT INTERNET - <http://cedia.fr>
L'organisateur demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour frais administratifs.

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception :
vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

SORTIE DES CHIENS - A partir de 17 h.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine de l'Oise et restera acquis à la Société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyée une carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements par courrier est fixée au 11 septembre 2017 (avec changement de tarif au 28 août). Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur internet, la clôture définitive est fixée au 13 septembre.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du Jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S. le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fil Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de ALENTEJO, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
- Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
- Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois
- Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 85 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, malade, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelle cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT - Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Nos dates 2017-2018

Séances de confirmations

09 Novembre 2017 à Compiègne

08 Février à Compiègne 2018

12 Avril à Compiègne 2018

26 Mai à Bailleul sur Thérain 2018

14 septembre 2018 à Margny Lès Compiègne

8 Novembre à Compiègne 2018

CACS 2018

27 mai Bailleul sur Thérain

CACIB 2018

15 et 16 septembre à Margny lès Compiègne

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

CACIB COMPIEGNE - 23 et 24 Septembre 2017

Demande d'engagement à renvoyer à Cédia - Exposition de Compiègne - 31230 COUEILLES

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'A.C.T.O.

(joindre impérativement la preuve du virement ou du mandat le cas échéant)

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille :
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs :
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil :
Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colles, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe.

Poids :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/> <small>(joindre impérativement attestation SCC)</small>	Champion <input type="checkbox"/> <small>(joindre impérativement photocopie du titre)</small>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
Voir définition des classes dans le règlement	Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation avec exposition (gratuite) <input type="checkbox"/>		

sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit selon l'âge, en classe Ouverte, Jeune ou Puppy.

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	jusqu'au 28 Août	du 29/08 au 11/09	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	40 €	45 €	
2 ^e chien et 3 ^e chien	32 €	37 €	
4 ^e chien et suivants (chacun)	25 €	32 €	
Puppy, Baby	20 €	25 €	
Vétéran, Chien ne concourant pas* (chacun) <small>*non jugés, non confirmés mais figurent au catalogue. Remplir la feuille d'engagement.</small>	15 €	15 €	
<i>Les puppies, Vétérans et Ne Concourant Pas ne peuvent être comptés comme 1^{er} chien</i>			
Meute avec 6 chiens en individuelle	76 €	80 €	
Chien supplémentaire dans la meute	18 €	20 €	
Sous-total			
Réduction de 10% par chien engagé individuellement pour les cotisants ACTO à jour de cotisation - n° adhérent : _____			-
Paire/Couple	10 €	10 €	
Carte accompagnateur	4 €	4 €	
Cotisation ACTO (facultatif)	5 € adhésion individuelle 10 € adhésion ménage		
Total			

Règlement des engagements

Exposants français :
 Chèques bancaire ou postal à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise.
 Mandat cash (à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise).

Exposants étrangers :
 Mandat international (à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise).
 Virement international (à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise) :
 code iban : FR 76 1870 6000 0035 3562 0014 561
 code bic : AGRIFRPP887

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.
Aucun engagement ne sera remboursé

Engagements sur place le jour de l'exposition:

Lot d'Affixe (10€) - Lot de Reproducteur (10€) - Jeune présentateur (10€)

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou champion

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception, la carte d'exposant vous sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 heures (chiens classés).

Tout exposant concède à l'ACTO, et ce à titre gratuit, le droit à son image qu'il détient en vertu de l'article 9 du Code Civil, ainsi que le droit à l'image sur ses enfants mineurs. Il concède également le droit à l'image sur ses biens qu'il détient en vertu de l'article 544 du même Code. Les droits sont concédés à titre non exclusif sur des images prises à l'occasion de cette manifestation organisée par l'ACTO.

Les images ne pourront être utilisées que sur les deux supports suivants, à savoir :

La revue éditée par l'ACTO ainsi que le site internet édité par celui-ci.

Les droits à l'image concédés autorisent toute redivulgence pour une période de 50 ans.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
11 SEPTEMBRE 2017 (date de réception)**

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte)
La récompense doit être obtenue avant le 11 Septembre 2017

Chiens de Défense :

- Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :
- soit un Brevet chien de défense en Ring
 - soit un Brevet Campagne
 - soit un Brevet Mondioring
 - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
 - soit un Brevet de Pistage français
 - soit un Brevet de recherche utilitaire
 - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
 - soit un test international de sauvetage
 - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 11 Septembre 2017.
Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

CHALLENGE ACT NORD PICARDIE et OISE

L'Association Canine Territoriale Nord Picardie et Oise met en compétition son Challenge.

Concours entre les chiens ayant obtenu le titre de « Meilleur Chien de l'Exposition » sur 2017 et 2018, à une des 9 manifestations organisées sur la Picardie, avec pour condition d'avoir été présenté à :

- 2 des 3 expositions 2017 organisées par l'ACTNP
- 2 expositions 2017 organisées par l'ACTO
- 2 expositions 2018 organisées par l'ACTNP
- 2 expositions 2018 organisées par l'ACTO

La remise du challenge aura lieu au CACIB du 16 septembre 2018 en présence du jury nommé à cet effet et des présidents ACTNP et ACTO.

TROPHÉE DE L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE L'OISE

A tous les amateurs d'expositions,

L'A.C.T.O. met en jeu le

TROPHÉE DE L'OISE 2017.

Il sera décerné au chien estimé meilleur de nos deux expositions 2017.

Participeront le meilleur chien de Bailleul-sur-Thérain et de Compiègne de septembre, sous condition d'avoir participé aux 2 expositions 2017 organisées par l'ACTO, avec ou sans CAC lors de l'exposition où le chien n'aurait pas obtenu le titre meilleur de l'exposition.



A Z RÉCEPTION

Traiteur

03.44.43.39.76.

CONCOURS JEUNE PRESENTATEUR

Réservé aux enfants de 6 à 17 ans, il se déroulera l'après-midi, sur le ring d'honneur de l'exposition.

Une excellente manière de développer chez l'enfant la passion du beau chien de race, et lui apprendre la sportivité.

Pour les enfants de 6 à 10 ans : taille du chien limitée à 40 cm au garrot.

UNE RECOMPENSE A TOUS LES PARTICIPANTS

UNE COUPE AUX MEILLEURS

CONFIRMATIONS

Pour les chiens non inscrits à l'exposition, sur le site de l'exposition

Vendredi 22 Septembre 2017 de 16 h à 18 h

Inscriptions sur cedia.fr et sur place